



n 2021, le coronavirus a continué à régenter nos vies. Cette année a également été marquée par l'espoir, même si notre patience a été mise à l'épreuve plus longtemps que prévu. Petit à petit, la campagne de vaccination nous a permis de retrouver notre liberté. Plus loin dans ce rapport, vous pourrez lire comment les vaccinations ont été prioritaires dans les prisons afin de protéger les détenus et le personnel.

Au sud du pays, nous avons connu de terribles inondations engendrant de nombreuses souffrances. Cependant, à la fois, elles ont aussi fait naître un énorme élan de solidarité. La Justice a également été une victime de ces inondations : les évacuations d'urgence des justices de paix de Spa et de Limbourg, et les milliers de dossiers endommagés dans le bâtiment consacré aux archives du tribunal de Verviers. Dans le présent rapport, nous expliquerons la manière dont nos services s'y sont pris pour réussir à récupérer ces archives.

L'année 2021 a surtout été marquée par un nouveau départ, une année au cours de laquelle toutes les entités ont proposé ensemble les plans pour le futur de la Justice. Grâce à un budget revu à la hausse, d'ici la fin de l'année 2022, nous aurons engagé 1 400 personnes supplémentaires. Cela n'aura pas été une sinécure, étant donné la pénurie sur le marché du travail. Cependant, avec les bonnes personnes à la barre pour bien encadrer tous ces recrutements et une campagne de recrutement telle que « C'est just », nous montrons que la Justice est un employeur attractif.

Un nouveau départ pour la Justice signifie également une accélération de la numérisation. Une étape importante a été le lancement de Just-on-web, la porte d'accès à la justice en ligne. Nous construisons progressivement un service numérique de qualité. 2021 a aussi été marquée par la distribution de nouveaux laptops équipés de logiciels modernes pour tous nos collaborateurs. Cela a été rendu possible grâce au projet Jupiter. En ces temps où le télétravail, les vidéoconférences et les visites virtuelles dans les prisons sont devenus de plus en plus courants, disposer d'un bon matériel est essentiel.

La pandémie n'a pas facilité le travail de notre personnel pénitentiaire. Le succès récolté dans le cadre des dossiers SKY ECC a en outre engendré une hausse de la surpopulation. La révolution tranquille au sein des prisons prend toutefois de plus en plus forme. Transformer une maison alors qu'on y habite n'est jamais chose aisée. Cependant, nous évoluons progressivement vers une exécution de la peine qui mise davantage sur une détention sensée ainsi que sur la diminution de la récidive. C'est non seulement le cas avec la nouvelle prison de Haren, mais aussi avec les maisons de détention où les accompagnateurs de détention œuvrent dès le premier jour à une réintégration réussie. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons lutter contre la surpopulation chronique.

Avec le recul, 2021 aura été l'année où la Justice s'est redressée et a montré ce dont elle était capable. Le présent rapport annuel vous exposera quelques-unes des nombreuses réalisations au sein de notre département. Elles sont présentées une à une par des personnes motivées, fières de leur travail et qui, chaque jour, font la différence tout comme les 27 000 autres membres de la Team Justice. Ce sont eux qui rendent le nouveau départ de la Justice possible.

Votre ministre de la Justice

Vincent Van Quickenborne

année 2021 fut une année d'initiatives et de mouvements dans notre SPF. Cela s'est également traduit par un grand nombre de recrutements. J'ai découvert de plus en plus de nouveaux visages. Surtout, par vidéoconférences, évidemment. En 2021, il y a eu 1 512 nouveaux collaborateurs. De nouvelles forces ont apporté de l'oxygène supplémentaire et des idées nouvelles. Nous avons également accueilli deux nouveaux mandataires au sein du comité de direction. La coopération constructive entre les nouveaux arrivants et les «anciens» crée une nouvelle dynamique. En tant que président, je ne peux que m'en réjouir.

Les témoignages dans ce rapport annuel prouvent combien cette maison est riche en talents. Ensemble, ils accomplissent toute une série de tâches : des infirmiers dans les prisons aux informaticiens, des juristes aux logisticiens dans les tribunaux. À l'avenir, nous aurons besoin de beaucoup plus de personnes. Pas facile avec un marché du travail tendu. Heureusement, nous avons beaucoup à offrir. Nous avons lancé à cette fin une campagne tendance pour transformer notre identité en une marque forte. Notre slogan « Travailler à la justice : C'est just » résume bien la situation.

Il s'agit avant tout de veiller au bien-être de chacun. C'est une porte ouverte, mais nos employés sont notre plus grand atout. Plus que jamais, nous devrons les accompagner dans tous les changements majeurs grâce à une gestion du changement bien pensée.

Une organisation moderne et attrayante ne peut plus fonctionner sans les TIC les plus récentes. En 2021 également, la marge de progression dans ce domaine a été importante. Il suffit de penser au programme Jupiter et au portail Just-on-web.

Ces projets sont cruciaux pour notre fonctionnement interne et/ou pour nos services aux citoyens. Les personnes dans les coulisses vous en disent plus dans ce rapport.

Je suis un président fier et optimiste. Nous obtenons d'excellents résultats, comme en témoignent les articles de cette publication, mais souvent, nous ne les mettons pas suffisamment en évidence et nos réussites ne sont pas assez mises en valeur. Parfois, un manque de pensée positive se glisse dans notre culture d'entreprise, et cela peut être contagieux. Propageons une culture de la réussite! Travaillons tous ensemble sur ce sujet.

En ces temps très incertains et volatils, les défis ne manqueront pas. Cependant, je suis convaincu que notre département peut affronter n'importe quelle tempête avec brio.

Bonne lecture!

Le président du comité de direction

Jean-Paul Janssens





66

Michaël Lamhasni, directeur général de l'Organisation judiciaire

Nous intégrons progressivement le style «C'est just» dans les offres d'emplois et autres produits de communication. Cette griffe met en exergue l'attractivité du SPF Justice en tant qu'employeur et est porteuse de dynamisme. 66

Sarah Blancke, directrice du service d'encadrement Personnel & Organisation

L'expérience acquise au SPF Finances et à la SNCB me sert aujourd'hui. Ici aussi, la politique P&O a besoin d'être dynamisée. Avec la campagne de valorisation «C'est just», nous avons déjà pris un bon départ.

SANG NEUF AU SOMMET

Au cours du premier semestre 2021, le comité de direction du SPF a accueilli deux nouveaux mandataires : Sarah Blancke est devenue directrice du service d'encadrement Personnel & Organisation, et Michaël Lamhasni a pris la tête de la direction générale de l'Organisation judiciaire.

Sarah Blancke (anciennement à la SNCB et au SPF Finances) a rapidement identifié une série de chantiers importants. « Nous souhaitons traiter les recrutements plus rapidement, c'est pourquoi le service Talent Acquisition sera considérablement renforcé. Cette injection ne profitera pas uniquement aux recrutements externes, mais également aux procédures internes de promotion et d'accession. À cet égard, il est important que nous continuions à investir dans *l'employer branding* (l'image de marque de l'employeur), pour que les candidats potentiels puissent arriver plus facilement jusqu'à nous. »

Pour la nouvelle directrice du personnel, l'approche plus efficiente des processus de travail est l'un des principaux défis. « Nous ne voulons pas être un simple intermédiaire », explique-t-elle. La numérisation croissante et l'orientation client sont au centre et cela s'exprime notamment par le biais d'un système de ticketing central pour toutes les questions entrantes. « Une plus grande transparence et une meilleure communication constituent à mes yeux deux éléments importants. Il faut donner confiance à vos collaborateurs en les responsabilisant, en les coachant et en leur conférant de l'autonomie. Si nous voulons gagner la guerre des talents, c'est sur ces objectifs que nous devons concentrer nos efforts. »

Autonomie de l'Ordre judiciaire

Pour Michaël Lamhasni (anciennement à la Défense et à la Région wallonne), les priorités de la direction générale de l'Organisation judiciaire pour les années à venir sont claires. « Nous mettons, bien entendu, d'abord l'accent sur le processus d'autonomisation de l'Ordre judiciaire, mais les réformes des frais de justice et de la gestion des bâtiments requièrent également notre attention. En interne, je songe essentiellement au projet 'Just@yourservice', grâce auquel nous allons réorganiser les services d'appui du SPF. »

Des projets très divers avec une même constante. « Ce qui transcende tout le reste, c'est l'ambition de renforcer le positionnement du SPF dans le monde de la Justice et de restaurer les relations parfois tendues avec nos partenaires. C'est pourquoi l'autonomie de l'Ordre judiciaire est si importante : nous clarifions nos spécificités et renforçons le *core business* de chacun. »

RETOUR SUR LE PREMIER COLLOQUE « ACCÈS À LA JUSTICE »

Le 30 novembre 2021, à Flagey, le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le commissaire européen Didier Reynders et un panel d'experts ont participé au premier colloque sur l'accès à la justice. Ils ont abordé le passage au digital et l'inclusion sociale numérique (e-inclusion) pour aujourd'hui et demain.

Plus de 200 participants ont assisté virtuellement à cette première édition d'une série de trois colloques. Avec ces événements, le SPF souhaite favoriser le partage de connaissances entre les acteurs de la justice belge. En écoutant les besoins du terrain, il pourra, selon la formule du ministre, rendre la justice « plus rapide, plus humaine et plus ferme ».

À l'heure actuelle, la numérisation est un *must* et procure de nombreux avantages : disposer de plus de données, réduire les coûts, rendre la justice plus accessible. Cependant, il ne suffit pas de transposer son fonctionnement dans un environnement virtuel, car la numérisation laisse encore certains justiciables de côté.

Lier les dimensions sociales et numériques

Le système de justice existe pour le bénéfice des citoyens, des victimes et des personnes dans le besoin, a rappelé Christine Mahy, secrétaire générale du réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Une politique inclusive conjointe devient alors indispensable, et les besoins des plus faibles doivent faire office de référence. Il existe plusieurs moyens : un langage accessible, une meilleure information sur les différentes options lors de la prestation de service, ainsi qu' encourager davantage les citoyens à faire valoir leurs droits.

Des solutions concrètes ont été proposées lors du colloque. L'idée d'un projet pilote de cabinets juridiques pluridisciplinaires permettant au justiciable d'accéder, au sein d'un même lieu, à une équipe d'avocats, de travailleurs sociaux et autres experts, a particulièrement retenu l'attention.



56 Cet événe

Cet événement a été le moment de montrer que nous nous engageons à répondre activement aux tendances du domaine, en qualité d'organisme public et d'employeur. Avec cette série de colloques, nous voulons montrer que nous sommes une organisation active et ouverte au changement, capable de se livrer à une autoréflexion et de mettre à profit les connaissances acquises. Pour moi, ce fut une journée instructive et passionnante, et un rappel des principes fondateurs vus sous un nouvel angle.

Katrien Van Melckebeke, attachée au service Appui stratégique (Services du président)



Je participe au recrutement des accompagnateurs de détention. Dans ce cadre, j'ai de très nombreux et intéressants contacts qui me permettent de, rapidement, mieux connaître notre SPF. Lors de la procédure en tant que telle, nous nous assurons que les candidats sont suffisamment bienveillants, ce qui est très important dans les maisons de détention. Pour ce faire, nous intégrons un jeu de rôle supplémentaire dans la procédure. L'improvisation qui en découle crée souvent des moments inattendus et sympathiques.





VERS UN NOUVEAU MODÈLE

DE DÉTENTION

Un accompagnement soutenu et une préparation active au retour dans la société, c'est ce que les nouvelles maisons de détention offriront dès 2022 aux condamnés à de courtes peines. À terme, 15 maisons de détention seront réparties dans tout le pays.

Autonomisation et responsabilisation sont les maîtres mots de ce projet né en 2021. Avec l'aide d'accompagnateurs, les occupants des futures maisons de détention donneront du sens à leur emploi du temps : recherche d'une formation, d'un emploi...

Les détenus, entre 20 et 60 maximum, seront accompagnés au plus tôt dans leur parcours de réinsertion afin de mettre toutes les chances de leur côté. L'objectif premier de ce projet est de réduire autant que possible le risque de récidive et, à long terme, de diminuer la pression sur les prisons surpeuplées.

Maison de détention vs prison classique

La maison de détention se distingue d'une prison ordinaire par sa taille réduite, son régime moins strict, son faible niveau de sécurité et son offre d'activités. Les détenus admis subissent des peines de courte durée (maximum 3 ans) et ne présentent pas un profil élevé de dangerosité.

La maison de détention n'est donc pas une prison comme les autres. Ses occupants doivent toutefois respecter un ensemble de règles de vie en communauté. Ils sont notamment responsables des tâches ménagères. Ils ont les mêmes obligations que les détenus d'une prison et doivent répondre à des conditions précises pour bénéficier d'une sortie. En cas de problème d'adaptation, ils poursuivent leur détention dans une prison classique.

Maintenir les liens

Les condamnés seront de préférence orientés vers une maison de détention proche de leur domicile, pour tenter de maintenir au maximum leur insertion dans la société. Des contacts avec le tissu professionnel local seront aussi établis pour développer les perspectives d'emploi.



10

LE SPF JUSTICE, GARANT DU DROIT CIVIL INTERNATIONAL

Depuis avril 2019, l'autorité centrale de l'état civil examine des actes étrangers. La fin de l'année 2021 était l'occasion de dresser un premier bilan.

La naissance, le mariage, la reconnaissance, la filiation, le divorce ou encore le changement de nom sont de grands moments qui jalonnent la vie de nombreuses personnes. Ce sont des faits marquants et les actes d'état civil qui en découlent en sont les témoins légaux. Pour certains, un passage à la commune suffit. Pour d'autres, des instances comme le consulat belge entrent en ligne de compte. La Justice tente de simplifier la vie de cette partie de la population.

À la demande des communes et consulats belges, l'autorité centrale examine des actes authentiques étrangers et des décisions judiciaires étrangères en matière d'état civil. Depuis sa création, l'autorité centrale a traité 1 137 dossiers dont 588 en 2021.

Garante du respect du droit international privé

L'Afghanistan, La République démocratique du Congo, le Maroc, les Territoires palestiniens et l'Irak forment le top cinq des pays rencontrés dans les dossiers.

L'autorité centrale détermine si l'acte correspond au droit désigné par le Code de droit international privé. Dans un délai de trois mois, elle rend ensuite un avis non-contraignant à l'officier de l'état civil belge ou au consulat, afin que celui-ci puisse prendre sa décision.

Prenons un cas concret. Un homme de nationalité congolaise, né en République démocratique du Congo (RDC), contacte la commune car il souhaite se marier en Belgique. Il présente son acte de naissance congolais établi sur la base d'un jugement supplétif en RDC. L'acte doit être conforme au droit congolais selon les critères du Code de droit international privé. En cas de doute sur la validité des documents par rapport au droit congolais, l'officier de l'état civil belge peut demander à l'autorité centrale de rendre un avis.

66

Quand le citoyen se présente à la commune et que son dossier est prêt à nous être envoyé, le délai légal est transparent. Le compte à rebours de trois mois est lancé. Jusqu'à présent, nous avons toujours réussi à envoyer nos avis dans le délai imparti. Je suis très heureuse de pouvoir contribuer à cette mission.

Laura Hanson, attachée au service de l'État civil et de la Nationalité (DG WL)



C'est just.



Personne n'aurait pu prévoir cette inondation et quand bien même, il n'y avait rien à faire. Nous tirerons les leçons de cette situation, mais nous savons qu'elle aura des répercussions jusqu'en 2023. Le service Infrastructure poursuivra son travail aussi longtemps que nécessaire.

Nicolas Nys,

coordinateur Facility à la direction Infrastructure (DG OJ)

LES ÉLÉMENTS ONT DÉFIÉ NOS INFRASTRUCTURES

La série d'inondations de juillet 2021 a impacté le personnel des juridictions concernées ainsi qu'une partie des archives de la Justice.

Le bâtiment de la Justice qui abritait des archives du palais de justice de Verviers se trouve à plus de 200 mètres à vol d'oiseau de la Vesdre. Le scénario catastrophe que l'on a connu en été 2021 était totalement inimaginable. Des torrents d'un mètre et demi à deux mètres d'eau ont causé d'importants dégâts matériels et la destruction de nombreuses archives.

A Verviers, à Spa et à Limbourg, certaines juridictions n'ont tout simplement plus pu fonctionner. Il a fallu appliquer un plan d'urgence à Limbourg, grâce auquel le personnel et une partie des archives ont pu être évacués en quelques heures.

Congeler les archives

Dès que les différents sites ont été rendus accessibles, les équipes décentralisées de la direction Infrastructure de l'Organisation judiciaire ont travaillé de concert avec les juridictions, les Archives de l'État et la Régie des bâtiments. Elles ont déterminé quelles archives devaient faire l'objet d'un sauvetage ainsi que leur ordre de priorité.

Certaines archives qui concernaient des dossiers judiciaires étaient largement récupérables. Les minutes et les registres ont globalement été sauvés. D'autres archives ont même été congelées pour permettre de stopper la propagation des moisissures qui risquaient de détruire le papier.

Il a fallu réagir rapidement pour trouver d'autres solutions d'entreposage : une partie a dû être déménagée pour être stockée dans des endroits sains et certains documents ont été isolés pour éviter une contamination plus lente par les champignons. Les efforts se sont essentiellement portés sur la sauvegarde des documents pour lesquels l'État a une obligation légale de dépôt auprès des Archives de l'État.



TRAVAILLER À LA JUSTICE ? C'EST JUST.

Impossible de l'ignorer : la Justice voit grand. Et de fait, elle doit sans conteste renforcer ses effectifs. Pour valoriser les actions de recrutement, le SPF Justice sort une toute nouvelle campagne de marketing dont le slogan est : « Travailler à la Justice ? C'est just. ».

Le 16 juin 2021, le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne a présenté à la presse un plan d'investissement considérable pour la Justice, qui met l'accent sur des moyens supplémentaires en personnel et en budget. Cet investissement trouve écho dans la nouvelle campagne du SPF Justice. Grâce à cette campagne qui se concentre sur l'employer branding, nous attirons l'attention et nous soutenons le recrutement de 1400 nouveaux collègues.

Cette campagne met en avant nos collaborateurs, qui expliquent pourquoi « c'est just » de travailler à la Justice. La Justice dispose en effet d'atouts particuliers en tant qu'employeur. En travaillant à la Justice, les collaborateurs contribuent à une société sûre et juste. Il s'agit d'un emploi captivant et stimulant qui comporte de nombreuses opportunités et offre un bon équilibre entre le travail et la vie privée.

Mini-site et médias sociaux

Nous recrutons en premier lieu des juristes et des assistants de surveillance pénitentiaire. Nous recrutons également des informaticiens, des infirmiers, des assistants sociaux ainsi que des éducateurs. Avec l'aide des nouveaux collègues, nous mettons tout en œuvre pour lutter contre l'impunité, résorber l'arriéré judiciaire et numériser la Justice.

Les actions de recrutement sont soutenues par une campagne de marketing via les médias sociaux, les sites de recherche et notre nouveau mini-site. Qui plus est, nous publions toutes nos offres d'emploi sur le site internet de Selor et les partageons via les réseaux sociaux du SPF Justice. En 2022 également, nous poursuivons la campagne (qui est d'ores et déjà couronnée de succès).

>> Plus d'infos sur la campagne : werkenbijjustitie.be/fr/travailler-a-la-justice/

66

Depuis que j'ai commencé en octobre 2021, je contribue à mettre en œuvre cette campagne. Grâce à celle-ci, nous pouvons montrer que le SPF Justice est un employeur qui propose une multiplicité d'emplois passionnants. En donnant la parole à nos collègues, nous mettons l'accent sur la collégialité qui règne ici. Nous poursuivons tous le même objectif : contribuer à la société de demain, ce qui donne une dimension supplémentaire. Tu sens que ton engagement fait avancer les choses. C'est just. pour moi.

Lisa Fonteyne,

attachée communication (SE P&O)

C'est just.





Avant de travailler pour la Justice, j'avais une tout autre image de ce qu'il en était. Les services avec lesquels on entre en contact en tant que citoyen sont souvent complexes. Il est intéressant de voir comment le SPF s'emploie à tout rendre plus convivial et plus clair. Le lancement de Just-onweb est donc une étape importante de la numérisation et de l'accessibilité de la Justice pour le citoyen. Tout cela est enrichissant et passionnant à la fois, je me réjouis de pouvoir accompagner ce processus.

Zara Chokor, communication officer Crossborder

JUST-ON-WEB: VITRINE DE LA NUMÉRISATION À LA JUSTICE

Le SPF Justice joue pleinement la carte de la numérisation. Just-on-web en est une belle preuve : le portail des services en ligne de la Justice doit la rendre plus moderne et accessible.

L'ancien site web www.amendesroutieres.be a été intégré dans Just-on-web et est complété par plusieurs nouvelles fonctionnalités numériques. Après s'être connectés avec elD ou itsme, les citoyens et les entreprises peuvent aujourd'hui obtenir un aperçu de toutes leurs contraventions des 36 derniers mois. Dorénavant, les contestations peuvent être traitées entièrement par voie numérique. Les citoyens et les entreprises ont en outre la possibilité de consulter l'historique de leur dossier et de demander une copie de leurs documents.

En parallèle, les entreprises peuvent, en quelques clics, satisfaire à leur obligation légale en matière d'identification du conducteur (article 67ter du code de la route). Enfin, grâce aux nouvelles options de l'aide en ligne, les citoyens et les entreprises obtiennent plus facilement les bonnes informations juridiques souhaitées et ce, dans un langage compréhensible.

Et ce n'est pas tout

Just-on-web comprend également les premiers éléments clés du dossier judiciaire numérique. Il est maintenant possible de consulter le jugement (copie non signée) des tribunaux de police, de demander un dossier de protection judiciaire, de déposer des documents pour un tribunal et de s'enregistrer en tant qu'expert.

2022 nous réserve encore une belle évolution, avec l'extension des services en ligne aux citoyens, entreprises et catégories professionnelles.



UN BOOST DE SÉCURITÉ POUR LES EXTRAITS DU CASIER JUDICIAIRE CENTRAL

2021 a été une année fructueuse pour le service du Casier judiciaire central. Non seulement les extraits sont maintenant signés électroniquement, mais en plus, la connexion avec l'e-Box permet d'augmenter la sécurité de la délivrance.

Depuis le 22 juin, les extraits que le service du Casier judiciaire central met à disposition sont signés de manière électronique. La Justice garantit ainsi en même temps le contenu et l'authenticité de l'extrait. Le demandeur ne doit plus vérifier cette authenticité au moyen d'un code QR, sauf si l'extrait a été délivré sur papier. Ce code QR, introduit en 2020 comme élément de vérification contre une éventuelle altération, reste toutefois encore actif aujourd'hui : la sécurité avant tout. La signature électronique entraîne aussi moins de tracasseries administratives pour les administrations communales, qui délivrent la majorité des extraits. Autre avantage : si l'extrait doit être envoyé à l'étranger et qu'une légalisation est requise, la signature électronique permet une connexion automatique avec le SPF Affaires étrangères.

L'envoi via e-Box plutôt que par courriel

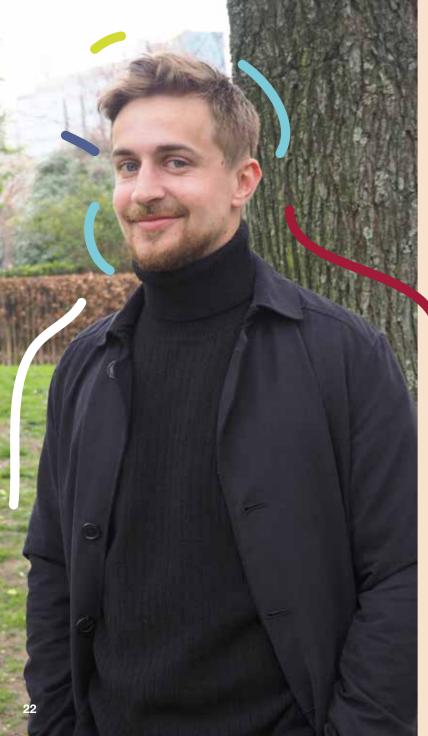
Depuis la mi-décembre, les villes et communes, qui sont toutes connectées au casier judiciaire central depuis 2018, peuvent délivrer les extraits (numériques) demandés dans l'e-Box des citoyens. Selon les estimations, 3 000 extraits arriveront ainsi chaque jour dans les e-Boxes hautement sécurisées. Avec cette innovation, le service du Casier judiciaire central veut limiter autant que possible la communication par courriel, qui est beaucoup moins sûre. La délivrance d'extraits sur papier et par la poste subsiste à titre complémentaire.

De plus, pour les citoyens qui ne sont pas inscrits dans le registre de la population belge et les personnes morales, il existe désormais un formulaire de demande d'extraits en ligne sur le site internet du SPF Justice. Ce formulaire rend les choses plus efficientes, tant pour le demandeur que pour le collaborateur en charge de son traitement. En route vers le futur!



Ces avancées garantissent sécurité et authenticité des documents, pour nous comme pour les services communaux. La signature électronique a aussi considérablement accéléré le travail. Début 2021, nous mettions 2 à 3 jours pour répondre à une demande d'extrait de casier judiciaire. Désormais, elle est traitée en 2 heures. Quitter le format papier était aussi indispensable pour garantir l'égalité : un citoyen belge recevra ses documents, qu'il soit ici ou à l'autre bout du monde.







Avec la globalisation, la vie sociale s'arrête de moins en moins aux frontières d'un pays. Il en va de même pour la criminalité. C'est pourquoi le renforcement de la coopération internationale en matière pénale est un must. Je suis donc heureux de pouvoir participer à élaborer de nouveaux instruments internationaux et maintenir des contacts dans ce domaine.

Wout Declercq,

attaché au service Coopération internationale pénale (DG WL)



ENGAGEMENT FORT DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

En 2021, 91 détenus non belges ont été transférés dans leur pays d'origine, où ils continuent de purger leur peine. Malgré une population carcérale relativement plus réduite, notre pays se trouve dans le peloton de tête européen en chiffres absolus.

Depuis 2013, il est possible de renvoyer des condamnés non belges dans leur pays d'origine sans leur consentement. Auparavant, les transfèrements n'étaient normalement effectués qu'à la demande du détenu. Le SPF Justice procède donc désormais de manière proactive au screening de la population carcérale pour introduire des procédures de transfèrement, avec le consentement ou non du détenu. Environ 40 % des détenus concernés sont prêts à collaborer. Dans les autres cas, les détenus finissent aussi par coopérer la plupart du temps, parce qu'ils se rendent compte que leur réinsertion sociale et leur avenir se trouvent dans leur pays d'origine. Les Pays-Bas, la France, la Roumanie, la Bulgarie et l'Italie font partie des principaux pays de destination.

Non seulement ces transfèrements réduisent la pression sur la surpopulation dans nos prisons, mais ils permettent en plus à notre pays de faire des économies tout en favorisant la réinsertion des détenus. À l'avenir, la Justice souhaite procéder de manière proactive au screening d'un plus grand nombre de détenus et entamer de nouvelles procédures de transfèrement.

Nouveaux accords internationaux de coopération

En 2021, notre pays a conclu deux nouvelles conventions d'entraide judiciaire: la première avec l'Inde et la seconde avec les Émirats arabes unis. Une convention de ce type sert de base légale lorsque la Belgique demande à l'autre pays (ou inversement) d'exécuter des mesures (par exemple, une perquisition) dans le cadre d'une enquête pénale. Outre la convention d'entraide judiciaire, une convention d'extradition a également été conclue avec les Émirats arabes unis. Elle vise notamment à extrader les criminels trafiquants de drogue, qui échappent à leur peine dans notre pays en se cachant aux Émirats arabes unis. Dès que la convention entrera en vigueur, après avoir été ratifiée par notre parlement, ce phénomène cessera.

PROJET JUPITER: LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN VITESSE DE CROISIÈRE

La pandémie a accéléré la numérisation de la société. En 2021, chacun a appris à organiser sa vie en quelques clics ou via les écrans tactiles. La Justice emboîte naturellement le pas. Avec le projet Jupiter, le SPF Justice fournit à ses collaborateurs de nouveaux laptops et des logiciels conviviaux et sûrs, et développe son service informatique (IT).

Le télétravail à temps plein, les audiences vidéo et le paiement rapide en ligne des amendes routières, tout cela a été rendu possible en 2021. La Justice a désormais bel et bien pris le train de la numérisation. Avec le projet Jupiter, le SPF Justice poursuit sa transformation numérique.

Depuis le printemps 2021, plus de 9 000 anciens laptops et desktops ont été échangés contre de nouveaux exemplaires. Fin 2022, chaque collaborateur de la Justice disposera d'un appareil datant de moins de cing ans.

Ambassadeurs, LPU et formateurs sur le pont

Le projet Jupiter est plus qu'une opération d'échange d'anciens PC. Plus de 3 000 collaborateurs sont déjà passés à l'application de réunions et de collaboration MS Teams. Et ce n'est pas tout. Jupiter correspond à une nouvelle manière de travailler, où la communication et la gestion du changement sont cruciales. Un réseau d'ambassadeurs, de Local Power Users et de formateurs internes a été mis sur pied. Tous sont des partenaires essentiels pour que chaque collaborateur puisse participer à l'aventure.

Pour rendre l'infrastructure IT de la Justice plus rapide et sûre, le recrutement est également passé à la vitesse supérieure en 2021. Ces collègues supplémentaires permettront d'améliorer le service et d'apporter du soutien, de sorte que le train numérique poursuive sa route à pleine allure.



Philippe Vandaele, magistrat de liaison ICT - coordinateur BU ICT au Collège des cours et tribunaux

Ce projet Jupiter constitue pour moi un exemple type de la manière dont on gère un projet. La communication est claire, fiable et intelligible, on rectifie le tir rapidement si nécessaire. Cela crée un climat de confiance.





Irma Symens, assistante administrative au bureau central des Frais de Justice (DG OJ)

J'ai rejoint l'équipe fin 2021. Mon travail consiste à définir les différents types de frais de justice, afin d'en faciliter le suivi et d'obtenir une vue d'ensemble utile à la politique. J'apprécie que mon chef reconnaisse mes talents et me laisse relever le défi de renforcer notre fonctionnement.

COUP DE BOOST À LA GESTION FINANCIÈRE

La gestion du budget et de la comptabilité fait l'objet depuis quelques années déjà d'une profonde refonte à la Justice. Depuis 2021, pratiquement tous nos collaborateurs travaillent de la même manière et suivent la même logique.

Le système Fedcom est la norme fédérale qui a fait son entrée au sein des services centraux en 2018. Le 1^{er} juin 2021, la direction générale de l'organisation judiciaire et les services d'appui de l'ordre judiciaire ont également pris le train en marche, rejoints par les établissements pénitentiaires en novembre. Seuls les frais de justice sont encore gérés séparément.

Au sein de la Justice, l'encadrement de cette révolution a pour nom 'JustFinance'. Ses facettes sont multiples. D'une part, tous les rôles et processus sont clarifiés et mis au point. D'autre part, afin de permettre un suivi global sur le plan administratif, nous travaillons de manière cohérente avec la même application, Fedcom.

'Just Finance' est donc un *resolute switch*: tout le cadre de la gestion financière est redéfini. L'accent est mis sur le planning budgétaire et sur des normes claires pour chaque étape des achats: depuis la définition d'un besoin jusqu'au paiement en passant par la commande et la livraison. Les factures sont à présent liquidées directement entre le fournisseur et le service de facturation. En interne, le « qui fait quoi et comment » est aussi clairement défini. Ainsi, les fournisseurs sont payés plus rapidement et nos collaborateurs peuvent se concentrer davantage sur leurs tâches essentielles.

En route vers les 140 000 factures annuelles dans Fedcom

Pour étendre avec succès 'Just Finance' en 2021, de nombreuses personnes ont dû opérer un véritable virage : en l'espace d'un an, le nombre d'utilisateurs Fedcom a été multiplié par trois, passant de 310 à 1 020. Chacun d'entre eux a reçu et reçoit des informations et explications avant et après le lancement. Grâce à un large éventail de formations (virtuelles), à un portail numérique d'informations et à des lignes d'aide fixes, ils se familiarisent avec la nouvelle manière de travailler. Et c'est une réussite : en 2020, la Justice a traité 20 847 factures dans Fedcom. En 2021, ce nombre a doublé, passant à 41 713 factures. En 2022, il pourrait atteindre pas moins de 140 000 factures.

Les seuls frais gérés en dehors de Fedcom sont les frais de justice. Pour pouvoir traiter ces factures plus rapidement, 10 postes ont été ouverts l'an dernier : quatre nouveaux collègues renforceront le service Frais de justice à l'administration centrale et six profils travailleront dans les bureaux de liquidation locaux. Par ailleurs, nous travaillons beaucoup à la modernisation pour que les experts judiciaires, les traducteurs et les interprètes puissent établir leurs factures plus rapidement sur un portail numérique central.



26

LE RECYCLAGE INFORMATIQUE POUR UNE MODERNISATION DURABLE

Afin de renouveler son parc de manière économique et écologique, le SPF Justice a remis son ancien matériel informatique à une firme de recyclage IT. L'équipement déclassé et stocké à différents endroits a, quant à lui, été évacué.

En novembre, le SPF Justice a remis près de 5 000 pièces informatiques (PC portables, tours, écrans imprimantes, souris et claviers) à la firme de recyclage IT bruxelloise Togo Techs Recycl. Cette opération s'intègre dans un projet plus large qui vise à doter les collaborateurs d'un matériel moderne ayant moins de cinq ans.

Plus de 74 000 euros de bénéfice

Après inventaire, l'ancien matériel disséminé dans 225 bâtiments de tout le pays a été collecté dans 40 points d'enlèvement, en collaboration avec le FinShop, le service d'encadrement ICT, la Direction générale de l'Organisation judiciaire (DG OJ) et le service Développement durable. Le matériel a ensuite été livré à la firme Togo Techs Recycl pour être recyclé. Cette opération gagnant-gagnant a permis de récolter 74 223 euros, reversés au trésor public.

En parallèle, une autre action était aussi lancée en septembre : la récolte du matériel informatique obsolète et défectueux encore stocké au sein des différentes juridictions. Il s'agit d'équipements déclassés depuis de nombreuses années et entreposés dans les locaux judiciaires. Cette action en est à ses débuts, et est réalisée par la DG OJ en collaboration avec le FinShop, le Collège des cours et tribunaux, le Ministère public et la direction Infrastructures.



Nous assistons les petites juridictions, comme les justices de paix, pour les aspects logistiques de l'évacuation du matériel informatique déclassé. C'est une bonne chose car celui-ci est stocké un peu partout sans être utilisé et prend de la place. Une fois l'opération finalisée, cela libérera de l'espace au sein des bâtiments judiciaires que les occupants pourront se réapproprier ou réaffecter selon leurs besoins.

Rebecca Darville, attachée à la direction Infrastructures (DG OI)





 $oldsymbol{28}$



Julie Baetslé, infirmière à la prison de Termonde

d'ai commencé à travailler comme infirmière à la prison en avril 2021, au plus fort du « combat ». J'aime la variété de mes tâches quotidiennes, mais c'était un fameux défi. Les vaccinations se sont ajoutées aux consultations médicales ordinaires et aux soins à dispenser aux patients atteints du coronavirus. Donner des informations, préparer les vaccins, rédiger des certificats... Il fallait aussi trouver des solutions sur mesure. Pour une personne qui avait reçu sa première dose dans le monde extérieur, nous devions aller chercher la deuxième dose dans le centre de vaccination en question. Mais ce dur travail en valait la peine. Les vaccinations se sont déroulées sans problème. Nous avons consacré toute notre énergie à éviter la formation de foyers de coronavirus.

VACCINATION MASSIVE

EN PRISON

Fin avril 2021, la vaccination prioritaire du personnel pénitentiaire et des détenus vulnérables débutait. Cette vaccination sur mesure était indispensable pour la protection de la santé de chacun. En effet, les prisons sont des foyers pour le coronavirus et les effets de la pandémie ont été dévastateurs.

La vaccination des détenus a commencé début mai, avec une campagne de sensibilisation correspondante. Comme dans le monde extérieur, les plus de 65 ans et les patients à risque ont été prioritaires. Les 8 000 autres détenus ont pu se faire vacciner volontairement à partir de juin, en même temps que le grand public.

Puisqu'il n'était pas possible d'emmener les détenus dans les centres de vaccination, la vaccination a eu lieu *intra muros*. Une équipe mobile de soignants de l'administration pénitentiaire s'est rendue dans chaque prison. Avec le service médical de chaque établissement, cette équipe a créé un environnement comparable à un centre de vaccination externe, en prêtant une attention accrue à la sécurité dans chaque espace. Les préparatifs ont constitué un exploit organisationnel et logistique : de l'établissement du planning journalier pour les détenus à l'aménagement des infrastructures en salles d'attente, locaux de vaccination et espaces de récupération, en passant par la mise en place de procédures spéciales pour réceptionner les vaccins.

Deux équipes mobiles de vaccination ont fait deux fois le tour des 34 prisons du pays. Les services médicaux locaux ont administré des premières ou deuxièmes doses de vaccin, ainsi que des doses de *booster*.

Des centres de vaccination propres au personnel

Pour leur vaccin, les collaborateurs des prisons ont pu se rendre dans 10 prisons, 5 en Flandre et 5 en Wallonie, au sein desquelles des locaux administratifs ont été transformés en centres de vaccination. L'administration pénitentiaire a aménagé les centres et a fourni l'encadrement. Empreva, le responsable de la surveillance médicale du personnel fédéral, a effectué les vaccinations. La première dose a été administrée le 4 mai et il s'en est suivi une intense période de vaccination de 8 semaines.

31



Chiffres



Au 31 décembre 2021 le SPF Justice comptait **24 987 collaborateurs 13 458 femmes** et **11 529 hommes**

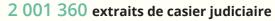
Le budget total s'élève à 2 116 903 588 euros en crédits de liquidation



10 438 détenus

occupent une place dans un des établissements belges en moyenne chaque jour 55% sont des condamnés 37% sont en détention préventive et il y a 7% d'internés

2 279 personnes portent un bracelet électronique en moyenne chaque jour



ont été produits, soit 264 836 de plus que l'année précédente



4 881

mineurs étrangers non accompagnés

ont fait l'objet d'un premier signalement



542

tuteurs sont actifs

2 453

décisions d'identification

(test de détermination de l'âge)

Au cours de l'année, **le Moniteur belge** a publié **127 808 pages,** soit 29 512 de plus qu'en 2020



Ce rapport annuel ne dévoile qu'une petite sélection des activités du SPF Justice en 2021. Vous retrouverez plus de réalisations dans la rubrique « Nouvelles » de notre site www.justice.belgium.be.

La rubrique « Statistiques » présente également une multitude de données chiffrées.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux











Contact

www.justice.belgium.be/fr/presse/contact/ press@just.fgov.be

Éditeur responsable

Jean-Paul Janssens

Président du comité de direction Boulevard de Waterloo 115 1000 Bruxelles

Dépot légal

D/2022/7951/FR/1252

